



## CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES STAGES 7-14 ANS STAGE d'avril 2026

### **DATES et LIEU :**

#### **Pour les 7-9 ans et pour les 10-14 ans :**

- du 20 au 24 avril (journée)
- du 27 au 30 avril (journée)

### **FONCTIONNEMENT :**

- **Horaires pour les 7-9 et 10-14 ans** : de 9h30 à 16h30. (un initiateur pour 8 enfants). Repas pique-nique fourni par les parents. Les enfants mangent sur place et sont sous la surveillance des animateurs.  
NB : **Accueil échelonné le matin à partir de 9h. Fermeture au plus tard à 17h.** Présentation des activités le vendredi à ou à 16h30 devant les parents

**ACTIVITES PROPOSEES** : Initiation à l'acrobatie, à l'aérien, aux jeux d'équilibre, à la manipulation d'objets, à la jonglerie, aux jeux d'expression....

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 16 mars 2026 **sur le site internet : [cirquepeps.fr](http://cirquepeps.fr)**. La demande d'inscription se fait uniquement via le formulaire en ligne. L'inscription est validée lorsque toutes les pièces du dossier sont réceptionnées au bureau et ce **sous 8 jours et au plus tard 8 jours avant le début du stage**, sous réserve de places disponibles.

L'adhésion et la licence sont obligatoires

### **Documents à prévoir :**

- fiche d'inscription
- fiche sanitaire avec l'attestation de non contre-indication complétée par les parents pour les enfants non-inscrits aux ateliers hebdomadaires
- copie du carnet de vaccination
- paiement complet
  - justificatif quotient familial (si inférieur à 2000 euros). La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial défini par la CAF. En l'absence de justificatif le tarif plein s'applique.



## CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES STAGES 7-14 ANS STAGE d'avril 2026

GROUPES/ TARIFS	QF supérieur à 2000 €  Tarif 4	QF entre 1300 € et 1999€  Tarif 3	QF entre 800 € et 1299 €  Tarif 2	QF inférieur ou égal à 799 €  Tarif 1
<b>7-14 ans</b> 5 journées	<b>199 €</b> la semaine +adhésion annuelle obli- gatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)	<b>183 €</b> la semaine +adhésion annuelle obligatoire pour les non adhérents (10€) + licence FFEC obliga- toire pour les nonn li- cenciés (+7,60€)	<b>167 €</b> la semaine +adhésion annuelle obligatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)	<b>141 €</b> la semaine +adhésion annuelle obligatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)

<b>7-14 ans</b> 4 journées  Semaine du 27 avril	<b>160 €</b> la semaine +adhésion annuelle obli- gatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)	<b>147 €</b> la semaine +adhésion annuelle obligatoire pour les non adhérents (10€) + licence FFEC obliga- toire pour les nonn li- cenciés (+7,60€)	<b>134 €</b> la semaine +adhésion annuelle obligatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)	<b>113 €</b> la semaine +adhésion annuelle obli- gatoire pour les non adhérents (10€) + li- cence FFEC obligatoire pour les nonn licenciés (+7,60€)
---	---	---	---	---

L'adhésion annuelle à l'association est de 10 € ( valable du 01/09/2025 au 31/08/2026) et la licence FFEC tarif réduit coûte 7,60 € pour la pratique de 15 jours de cirque (valable 1 an du 01/01/2026 au 31/12/2026).

**Cas de dispense : dispense d'adhésion annuelle (+10€) uniquement si votre enfant a participé à un autre atelier Pep's depuis le début de la saison 2025/26 (atelier hebdo, session Familles en Piste). Concernant la licence, la dispense concerne les élèves inscrits aux ateliers annuels ou les enfants ayant déjà effectué moins de 10 jours de stage en 2026.**

**Règlements acceptés :** Chèques-vacances - coupons sports – chèque bancaire – espèces – paiement en ligne : <https://www.apayer.fr/ecoledecirquepeps>.

Ces séjours sont déclarés « accueil collectif de mineurs » auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale.

En cas d'annulation de votre part, moins de 8 jours avant le début du stage, ou d'arrêt en cours de stage aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation de notre part, l'école de cirque vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée, sans autre indemnité.

**A prévoir pour le stage :** deux goûter (un pour le matin et un pour l'après midi, une bouteille d'eau, une tenue de sport et des chaussons de gymnastique marqués au nom de l'enfant (facultatif) ainsi que le pique-nique pour le repas du midi.

**Ecole de cirque Pep's 9 chemin des Prés 31 700 Blagnac**

Tel : 05 61 44 79 68. [antoine.leleux@cirquepeps.fr](mailto:antoine.leleux@cirquepeps.fr)

